

222C1116
FR0013006558-FS0328

13 mai 2022

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

SRP GROUPE
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 13 mai 2022, M. Eric Sitruk a déclaré avoir franchi en hausse, le 11 mai 2022, directement et indirectement par l'intermédiaire des sociétés Pierre Rénovation Tradition¹ et Financière du Sud² qu'il contrôle, le seuil de 5% du capital de la société SRP GROUPE et détenir directement et indirectement 5 955 000 actions SRP GROUPE représentant autant de droits de vote, soit 5,01% du capital et 4,37% des droits de vote de cette société³, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Pierre Rénovation Tradition ¹	4 745 726	3,99	4 745 726	3,48
Financière du Sud ²	1 122 000	0,94	1 122 000	0,82
M. Eric Sitruk	87 274	0,07	87 274	0,06
Total Eric Sitruk	5 955 000	5,01	5 955 000	4,37

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions SRP GROUPE sur le marché.

¹ Société à responsabilité limitée unipersonnelle (sise 60 avenue Victor Hugo, 75116 Paris) contrôlée par M. Eric Sitruk.

² Société par actions simplifiée (sise 77 avenue Raymond Poincaré, 75116 Paris) détenue à 100% par la société PRT, elle-même contrôlée par M. Eric Sitruk.

³ Sur la base d'un capital composé de 118 902 909 actions représentant 136 285 800 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.